

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- DU 15 OCTOBRE 2024 -**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA CCPA
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/07/2024
4. APPROBATION DE LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT CYCLABLE PAR LE FONDS DE CONCOURS MOBILITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2024
5. CONVENTION AVEC LE SDEF POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE KERBEOC'H
6. CONVENTION AVEC LE SDEF POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2024
7. SECURISATION ET CREATION DE VOIES DOUCES PAR AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU ET DE LA RUE TRAVERSE
8. DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL
9. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le quatre octobre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

**PRESENTS** : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie Françoise, M. HABASQUE Claude, Mme LE MESTRE Sandra, M. MARCHADOUR Hervé, Mme PAGE Evelyne, M. JAOUEN François, Mme FAGON Maryvonne, M. PELLEN Jean Luc, M. LE GOFF Yves, Mme TREBAOL Solange, Mme MEHALLEL Laurence, M. TROADEC Thierry, Mme DUPONT Béatrice, Mme LANNUZEL Marie Louise, M. GOUEZ Dominique, Mme HANSJACOB Danièle, Mme PHILIP Françoise, M. MAUGUEN David, M. DENOTTE Jean Paul, M. MORIN Ludovic, M. REDOUTE David, Mme LÉON Sylvie.

**ABSENTS** :

M. LIORZOU Guillaume, Mme DENIEL Sandrine, Mme QUÉMÉNEUR Marie Thérèse.

**PROCURATIONS** :

M. LIORZOU Guillaume donne procuration à M. MARCHADOUR Hervé.

Mme DENIEL Sandrine donne procuration à M. BERGOT Stéphane.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

---

M. David MAUGUEN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/07/2024**

---

Le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

**RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA CCPA**

---

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Maire doit faire communication aux élus municipaux du rapport général d'activité de la Communauté de Communes. Un exemplaire de ce rapport a été remis aux membres du Conseil municipal et il a été présenté par Jean-François TREGUER, Président de la Communauté de Communes.

Les documents sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes.

**APPROBATION DE LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT CYCLABLE PAR LE FONDS DE CONCOURS MOBILITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2024 - DELIBERATION N° 1**

---

Hervé MARCHADOUR, Adjoint au Maire, explique par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil de communauté du Pays des Abers a adopté les dispositions relatives à l'attribution de fonds de concours pour la création d'aménagements cyclables et de stationnements vélo.

C'est dans le cadre du financement de ces équipements que la commune de Bourg-Blanc a sollicité le fonds de concours de la Communauté de communes.

Le bureau de communauté du 14 mars 2024 a émis un avis favorable à l'attribution de fonds de concours pour la création d'aménagements cyclables pour la commune de Bourg-Blanc. Le conseil de communauté du 28 mars 2024 a validé l'attribution de ce fonds de concours.

Le projet concerne :

- Liaison Prat Ar Zarp - école : bande bidirectionnelle. Cette liaison va permettre de relier le nouveau lotissement communal (41 lots) à l'école, aux équipements sportifs, au centre bourg et au lac.
- Liaison bourg-lac : piste cyclable bidirectionnelle. Ce projet va permettre de finaliser les connexions centre bourg lac et permettre l'accès au complexe sportif de Touroussel.

Le plan de financement est le suivant :

<b>Financier</b>	<b>Dépense subventionnable Montant HT</b>	<b>Taux de financement sollicité</b>	<b>Montant de la subvention sollicité</b>
<b>Fonds de concours Pays des Abers</b>	<b>97 750 €</b>	<b>20 %</b>	<b>19 550 €</b>
Sous-total des aides sollicitées		20 %	19 550 €
Montant du reste à charge de la commune			78 200 €

Une convention, annexée à la présente délibération, précise les conditions de versement de ce fonds de concours de la Communauté de communes à la commune de Bourg-Blanc.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve cette contribution au financement du projet d'aménagement cyclable par le fonds de concours mobilités de la Communauté de communes du Pays des Abers ;**
- **approuve la convention précisant les conditions de versement de ce fonds de concours ;**
- **autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## CONVENTION AVEC LE SDEF POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE KERBEOC'H

### - DELIBERATION N° 2

---

Stéphane BERGOT, Adjoint au Maire, présente le projet de convention avec le SDEF pour les travaux d'extension de l'éclairage public route de Kerbéoc'h - PROGRAMME 2024 RSX\_2024\_015\_010.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Extension de l'éclairage public .....	68 000,00 € HT
Soit un total de.....	68 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	5 625,00 €
⇒ <b>Financement de la commune :</b>	
- Extension de l'éclairage public .....	62 375,00 €
Soit un total de.....	62 375,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte le projet de réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public - Route de Kerbéoc'h,**
- **accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 62 375,00 €**
- **autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

Stéphane BERGOT, Adjoint au Maire, présente le projet de convention avec le SDEF pour les travaux de rénovation de l'éclairage public – programme 2024 RSX\_2024\_015\_009.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux .....	19 000,00 € HT
- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux .....	9 300,00 € HT
Soit un total de.....	28 300,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	11 400,00 €
⇒ <b>Financement de la commune :</b>	
- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux .....	11 400,00 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Rénovation de point(s) lumineux .....	5 500,00 €
Soit un total de.....	<b>16 900,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **accepte le projet de réalisation des travaux : Rénovation Eclairage Public programme 2024 - Bourg Blanc.**
- **accepte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 16 900,00 €**
- **autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

**SECURISATION ET CREATION DE VOIES DOUCES PAR AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU ET DE LA RUE TRAVERSE**  
**- DELIBERATION N° 4**

---

Monsieur le Maire rappelle que le bureau d'études A3 PAYSAGE a été retenu pour travailler sur ce projet.

Après l'Avenue du Général de Gaulle, ce sont les rues du Château d'eau et la rue Traverse qui vont faire l'objet d'un aménagement et d'une sécurisation.

La fin des travaux du lotissement communal de Prat ar Zarp (41 lots) permet d'envisager l'aménagement de ces deux rues.

Ce sont deux rues rectilignes au caractère routier et aux largeurs importantes qui incitent à des vitesses élevées sans cohabitation entre les voitures, piétons et vélos. Les trottoirs ne sont pas aux normes PMR.

Un réseau de circulations douces sur tout le linéaire du projet sera créé et viendra se raccorder à celui de l'avenue du Général de Gaulle et terminera le schéma directeur des liaisons douces du bourg.

Cette piste cyclable qui s'inscrit dans le schéma directeur des cheminements doux de la Commune permettra de relier le quartier de Groas Ven au centre bourg et de se rendre aux centres de loisirs, aux écoles et aux équipements sportifs.

Le projet prévoit la mise en accessibilité des trottoirs ; il contribuera à l'embellissement de l'espace public par l'utilisation de matériaux sobres, des plantations, des bandes plantées prévues en couvre-sols permettront l'infiltration naturelle des eaux de pluie.

La création d'un giratoire et la réduction de la chaussée à 5,80m permettront d'abaisser radicalement la vitesse des véhicules, beaucoup trop importante à l'heure actuelle.

<b>SECURISATION ET CREATION DE VOIES DOUCES PAR AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU ET DE LA RUE TRAVERSE</b>		
<b>Plan de financement prévisionnel (HT)</b>		
<b>DEPENSES</b>		
Maîtrise d'œuvre		40 000,00 €
Mission SPS		6 000,00 €
Levé topographique		4 000,00 €
Travaux		500 000,00 €
Effacement des réseaux		75 000,00 €
Divers		5 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>630 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>		
ETAT	25,00%	157 500,00 €
REGION	10,00%	63 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10,00%	63 000,00 €
CCPA	10,00%	63 000,00 €
Participation de la Commune	45,00%	283 500,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>630 000,00 €</b>

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- valide le plan de financement de ce projet,
- autorise le Maire à solliciter les subventions.

**DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL - DELIBERATION N° 5**

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, présente le projet de décisions modificatives.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les décisions modificatives N°1 du budget principal telles que présentées ci-après :**

<b>DECISIONS MODIFICATIVES N°1 2024 BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
C/61351/845/25	Locations matériel roulant	3 000,00 €
C/61358/510/14	Autres Locations mobilières	- 1 000,00 €
C/61521/325/32	Entretien de terrains - lac	40 000,00 €
C/615231/845/57	Entretien et réparations sur voiries	- 5 000,00 €
C/615231/845/25	Entretien et réparations sur voiries	- 5 000,00 €
C/61558/30/12	Entretien et réparations - autres biens mobiliers - Mtl	- 1 000,00 €
C/61558/511/33	Entretien et réparations - autres biens mobiliers - espaces verts	- 4 000,00 €
C/6216/020/1	Personnel affecté par le GFP de rattachement	- 4 000,00 €
C/6218/313/33	Autres personnels extérieurs - espaces verts	5 000,00 €
C/6218/213/2	Autres personnels extérieurs - école	5 000,00 €
C/62876/281/8	Remboursements de frais au GFP de rattachement	3 500,00 €
C/62876/321/62	Remboursements de frais au GFP de rattachement	2 500,00 €
C/65741/213/2	Subventions de fonctionnement aux ménages	- 4 700,00 €
C/65741/213/10	Subventions de fonctionnement aux ménages	- 23 000,00 €
C/65741/024/49	Subventions de fonctionnement aux ménages	- 30 000,00 €
C/65748/213/2	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	4 700,00 €
C/65748/213/10	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	23 000,00 €
C/65748/024/49	Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	30 000,00 €
023	Autofinancement	64 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>103 000,00 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
C/6419/510/14	Remboursements sur rémunérations du personnel	6 000,00 €
C/74111/020/1	Dotations forfaitaire	20 000,00 €
C/741121/020/1	Dotations de solidarité rurale	68 000,00 €
C/75888/845/25	Autres produits divers de gestion courante	4 000,00 €
C/75888/020/9	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>103 000,00 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
C/2051/020/1 chp 041	Concessions et droits similaires	- 125 572,08 €
C/2151/020/1 chp 041	Réseaux de voirie	125 572,08 €
C/2128/322/102/67	Autres agencements et aménagements de terrains	- 5 000,00 €
C/2128/511/123/33	Autres agencements et aménagements de terrains	- 100 000,00 €
C/2128/321/102/51	Autres agencements et aménagements de terrains	12 000,00 €
C/21316/025/130/26	Constructions, équipements cimetière	1 600,00 €
C/21578/322/102/67	Autre matériel technique	19 000,00 €
C/21578/511/123/33	Autre matériel technique	- 8 000,00 €
C/21831/213/110/2	Matériel informatique scolaire	4 086,00 €
C/21838/213/110/2	Autre matériel informatique	- 4 086,00 €
C/2188/322/102/67	Autres immobilisations corporelles	- 6 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 86 400,00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
C/1321/414/131/61	Subventions non transf. Etat et établissements nationaux	26 000,00 €
C/1323/511/123/33	Subventions non transf. Département	- 30 000,00 €
C/13251/511/123/33	Subventions non transf. Gfp de rattachement	- 46 000,00 €
C/1641/020/1	Emprunt	- 100 400,00 €
021	Autofinancement	64 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 86 400,00 €</b>

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

### **AMENAGEMENT D'UN TERRAIN TOUS TEMPS : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX :**

Nom de la société : ART DAN (CARQUEFOU (44))  
Montant du marché initial : 733 951,00 € HT  
Montant de l'avenant : -38 314,33 € HT  
Nouveau montant du marché : 695 636,67 € HT

### **FOURNITURE D'UN ABRI SPECTATEURS POUR LE TERRAIN TOUS TEMPS**

Nom de la société : DESIGN METALLERIE (BOURG-BLANC)  
Montant de l'offre : 19 110,65 € HT

### **AMENAGEMENT DU PARKING DU COMPLEXE SPORTIF DE TOUROUSSEL**

Nom de la société : SARL PODEUR TP (BOURG-BLANC)  
Montant de l'offre : 61 688,89 € HT

### **CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE**

#### **LOT 1 - TERRASSEMENT - VRD**

Nom de la société : SARL PODEUR TP (BOURG-BLANC)  
Montant de l'offre : 114 167,11€ HT

#### **LOT 2 - GROS-ŒUVRE**

Nom de la société : CRENN CONSTRUCTION (PLOUGASTEL-DAOULAS)  
Montant de l'offre : 282 676,28 € HT

#### **LOT 3 - CHARPENTE BOIS – BARDAGE**

Nom de la société : MAISONS BOIS OUEST (BOURG-BLANC)  
Montant de l'offre : 146 343,89 € HT

#### **LOT 4 – COUVERTURE - ETANCHEITE**

Nom de la société : ABERS ETANCHEITE (GOUESNOU)  
Montant de l'offre : 129 574,20 € HT

#### **LOT 5 - MENUISERIES EXTERIEURES**

Nom de la société : SARL BPS ALUMINIUM (BREST)  
Montant de l'offre : 69 000,00 € HT

#### **LOT 6 - REVETEMENT DE SOL**

Nom de la société : SALAUN SA (GUIPAVAS)  
Montant de l'offre : 76 000,00 € HT

#### **LOT 7 - ISOLATION – CLOISON – DOUBLAGE**

Nom de la société : PLACQUEST (GUIPAVAS)  
Montant de l'offre : 45 586 ,81 € HT

#### **LOT 8 - MENUISERIES INTERIEURES**

Nom de la société : SARL MENUISERIE LAROCHE (SAINT THEGONNEC)  
Montant de l'offre : 44 573,55 € HT



**LOT 9 - FAUX PLAFONDS**

Nom de la société : LE GALL PLAFONDS (BREST)

Montant de l'offre : 41 800,00 € HT

**LOT 10 - PEINTURE**

Nom de la société : DECORS ET TECHNIQUES (BREST)

Montant de l'offre : 16 500,00 € HT

**LOT 11 – VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE**

Nom de la société : SQUIBAN (PLOUGASTEL DAOULAS)

Montant de l'offre : 78 500,00 € HT

**LOT 12 - ELECTRICITE**

Nom de la société : SAS LE BOHEC Benoît (LANDIVISIAU)

Montant de l'offre : 60 686,55 € HT

**LOT 13 - PANNEAUX ISOTHERMES**

Nom de la société : SERMIEXIA (CUGAND)

Montant de l'offre : 96 000,00 € HT

**LOT 15 - CLOTURES- PORTAIL**

Nom de la société : JARDIN SERVICE (PLABENNEC)

Montant de l'offre : 9 537,75 € HT

**LOT 16 - ESPACES VERTS**

Nom de la société : JARDIN SERVICE (PLABENNEC)

Montant de l'offre : 7 576,25 € HT

**LOT 17 - PHOTOVOLTAÏQUE**

Nom de la société : ENERGIE DE CORNOUAILLE (QUIMPER)

Montant de l'offre : 24 914,91 € HT

Fin de séance à 20 H 30

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 OCTOBRE 2024**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

<b>Objet de la délibération</b>	<b>N° de la délibération</b>	<b>Vote du Conseil municipal</b>
1. APPROBATION DE LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT CYCLABLE PAR LE FONDS DE CONCOURS MOBILITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – ANNEE 2024	CM 15102024 DEL 1	APPROBATION A L'UNANIMITE
2. CONVENTION AVEC LE SDEF POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE KERBEOC'H	CM 15102024 DEL 2	APPROBATION A L'UNANIMITE
3. CONVENTION AVEC LE SDEF POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PROGRAMME 2024	CM 15102024 DEL 3	APPROBATION A L'UNANIMITE
4. SECURISATION ET CREATION DE VOIES DOUCES PAR AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU ET DE LA RUE TRAVERSE	CM 15102024 DEL 4	APPROBATION A L'UNANIMITE
5. CONVENTION AVEC LE SDEF POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LES OUVRAGES 132 ET 133 – RUE SAINT-YVES	CM 15102024 DEL 5	APPROBATION A L'UNANIMITE
6. DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL	CM 15102024 DEL 6	APPROBATION A L'UNANIMITE